

## Compte-rendu du Comité de Pilotage Natura 2000 de la ZPS de la Plaine de Niort Nord-Ouest

Le 15 avril 2025 à 13h45

**Participants présents :** Pascal DUFORESTEL (Région Nouvelle-Aquitaine), Capucine PETRIACQ (Région Nouvelle-Aquitaine), Xavier GROLLEAU (DDT 79), Christiane BAILLY (Mairie de Saint Pompain), Gaby GUILLET (CDRP 85), Christian BREMAUD (Mairie de Saint Maxire), Estelle MONTEIL (Communauté de Communes Val de Gâtine), Adrien MARTINEAU (LPO 85), Tanguy PLOMION (OFB 85), Damien JOUEN (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), Marie BENETEAU (FDC 79), Dominique POITIERS, Manon BILLARD (PNR Marais poitevin), Maxime MAUGAN (SMVSA), Yves BILLAUD (AVQV 85), Emma HIPEAUX (GODS), Raymond BUREAU (CDRP 79), Odeline FLORENS (GODS).

**Participants excusés :** Nicolas COTREL (DSNE), Raphaël GRIMALDI (CEN).

**Le support de présentation du COPIL est annexé à ce compte-rendu pour plus de détails** sur le contenu (graphiques, tableaux).

### Déroulé du COPIL :

#### Introduction

Un tour de table est proposé pour que chaque participant-e puisse se présenter, puis Pascal Duforestel, élu régional, introduit le COPIL.

L'animatrice du site Natura 2000 Odeline Florens présente l'ordre du jour, des rappels concernant le réseau Natura 2000 en Europe, en France et en Nouvelle-Aquitaine et les outils contractuels et réglementaire français. Elle précise que le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres a repris l'animation de 5 zones Natura 2000 depuis juin 2024, à la suite de l'animation du Département des Deux-Sèvres.

Elle propose ensuite une description du site de Niort Nord-Ouest et de ses enjeux liés à l'Avifaune des Plaines agricoles (Édicnème criard, Busard cendré, Outarde canepetière, Pie-grièche écorcheur, Busard des roseaux, Busard Saint Martin, Pluvier doré, Gorgebleue à miroir, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Pluvier guignard), avant de rappeler les grandes lignes du Document d'Objectifs.

#### Suivi des espèces et protection des nichées

Emma Hipeaux, Chargée de mission Ornithologue, présente les suivis d'espèces sur la zone. Le suivi de l'Outarde canepetière est malheureusement annexe car un seul mâle chanteur a pu être observé en 2022 (le précédent en 2002).

La prospection des milieux favorables (réalisée tous les 5 ans) montre une stagnation du nombre de couples d'Ædicnème criard par km<sup>2</sup>. Pour le comptage annuel des rassemblements postnuptiaux, il y a eu une très forte diminution en 2024 des effectifs sur les rassemblements (hypothèse d'un déplacement des individus sur d'autres places).

Le nombre de couples de Pie-grièche écorcheur contactés lors des transects (17 parcours à pied de 2 km environ) est en nette diminution (4 en 2024), probablement à cause de la disparition des secteurs bocagers majoré en 2024 par une année pluvieuse.

La protection des nichées est ici centrée sur les Busards (protection opportuniste des Ædicnèmes). Peu de jeunes ont été produits cette année du fait du manque de proie et de la météo défavorable. Pour les Busards Saint Martin, les protections de nids n'ont pas été nécessaires car les jeunes ont été à l'envol avant la moisson. En revanche pour les Busards cendrés 67 % des 26 jeunes à l'envol l'ont été grâce à la protection et 100 % pour les 3 jeunes Busards des roseaux. Ces espèces sont donc très dépendantes des actions de protection pour le maintien des populations. Une conférence sur les busards est proposée le 17 avril, elle est ouverte à tous.

### Mesures Agro-environnementales et Climatiques

Concernant la contractualisation des Mesures Agro-environnementales et Climatique (MAEC), le budget 2024 a été équivalent à celui de 2023 mais en dessous des besoins, les secteurs les plus à enjeux sont donc ciblés. Emma Hipeaux souligne la motivation encore limitée pour les agriculteurs de la zone à mettre en place des MAEC (180,65 ha cumulés en place en 2024), ce qui explique le manque de surface pour assurer un retour viable de l'Outarde.

### Chartes et Evaluations d'incidence Natura 2000

Odeline Florens mentionne que deux exploitations agricoles sont engagées en 2024 quant à leurs pratiques par une Charte Natura 2000.

Elle rappelle son rôle d'information et de soutien technique possible auprès des porteurs de projets soumis aux évaluations d'incidence Natura 2000 ; 6 porteurs ont sollicité un éclairage des impacts de leur projet pour les espèces désignatrices par la rédaction d'une note d'enjeu, parfois suite à l'incitation de la DDT79 pour compléter des dossiers.

### Bilan financier

Au niveau du bilan financier, le budget d'animation Natura 2000, pour les 4 Zones de Protection Spéciale Avifaune de Plaine agricole et l'ensemble des missions, s'élève à 61 485 € pour l'année 2024-2025.

Une autre source possible de financement d'actions du DOCOB est la dotation d'Etat attribuée aux Communes rurales de moins de 10 000 habitants dont une partie du territoire est en aire naturelle protégée, avec de budgets de 4 837 € à 57 008 € sur le territoire.

Pascal Duforestel souligne que l'utilisation de ces fonds n'est pas fléchée puisqu'ils sont fondus dans la DGF, mais comme ces budgets sont liés à la zone Natura 2000 (dans ce cas, et/ou autres espaces naturels), le risque de leur utilisation pour d'autres objets est leur suppression future dans un contexte d'économies budgétaires. Il serait ainsi intéressant que les Communes puissent faire un retour sur leur utilisation en faveur de Natura 2000 et / ou de la Biodiversité afin de préparer un argumentaire de

défense de ce budget et de mettre en valeur l'action des Communes. Ce budget a augmenté de 10 % et doit être maintenu pour l'année 2025. Les élus des Communes présentes manifestent leur intérêt pour davantage communiquer sur les espèces Natura 2000 et sensibiliser les citoyens. Les Communes sont en demande d'informations sur les dotations et leur utilisation possible, ainsi que sur la valorisation des actions déjà mises en place. La Région Pays de la Loire a envoyé une lettre à chaque commune de la ZPS pour expliquer à quoi servent les aménités rurales. L'ensemble des personnes présentes s'interrogent sur la pertinence de mise en place de réunions d'information ou d'ateliers, pour les élus, employés communaux ou citoyens. Capucine Petriacq mentionne l'existence d'un Guide pratique des élus Natura 2000 édité par la Mission inter-réseaux de la Région. Odeline Florens rappelle que la structure animatrice est disponible pour accompagner les communes dans l'utilisation des fonds de dotation en faveur de la biodiversité de la zone.

### Perspectives 2025-2027

Pour les perspectives 2025-2027, il est envisagé de participer à une étude des outils de gestion des sites Natura 2000 avec l'unité de recherche Patrinat (MNHN). Il est aussi envisagé de réactualiser la plaquette de présentation de la ZPS. En 2025-2026, le suivi des Oiseaux hivernants (tous les 4 ans) va être réalisé grâce à l'AAP suivi ouvert en 2025. Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres a postulé pour le marché d'animation 2025-2027 des 4 ZPS « Avifaune de Plaine » et de la ZSC du Massif forestier de Chizé-Aulnay.

### Questions et échanges :

- Comment sont choisies les parcelles pour les MAE ? Le choix est guidé par l'intérêt de la parcelle pour les Outardes et les Oiseaux de plaine ; la priorité est mise sur les parcelles les plus favorables.
- Quel est le chiffre exact de surface contractualisée en 2024 ? 21,27 ha, portant à 180,65 ha le total cumulé.
- Comment solliciter davantage de MAE sur ce territoire ? Plus (++) de budget ; les restrictions budgétaires obligent à ne sélectionner que les parcelles les plus favorables pour sauvegarder l'Outarde canepetière ce qui restreint le périmètre éligible en MAEC. Des budgets d'animation et de contractualisation supérieurs permettraient aussi de rencontrer et de sensibiliser davantage les agriculteurs.
- Adrien Martineau mentionne un projet de refonte des chartes N2000 en Vendée pour traiter les inter-cultures avec semis dans les chaumes.
- Y a-t-il déjà eu des constats de destruction de nids par les sangliers ? Emma Hipeaux a relevé un seul constat de destruction par cette espèce en 2024. La plupart des destructions étant plutôt liées aux prédateurs aériens ou d'autres mammifères. Tanguy Plomion souligne que le plan de régulation de l'espèce ne semble pas efficient pour les dégâts constatés par ailleurs.

Damien Jouen, administrateur du GODS, témoigne de l'engagement des bénévoles de l'association dans les actions sur les ZPS.

Pascal Duforestel remercie les participants.



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Agir • Mobiliser • Accélérer